



POLITIQUES VISANT À ÉLIMINER LES ACIDES GRAS TRANS INDUSTRIELS DE L'ALIMENTATION

**UN LIEN A ÉTÉ ÉTABLI ENTRE LA CONSOMMATION D'ACIDES GRAS TRANS (AGT)
ET LES INFARCTUS DU MYOCARDE AINSI QUE LES CARDIOPATHIES**

Le guide OMS, intitulé REPLACE, visant à l'élimination des acides gras trans (AGT) dans le monde entier, présente les mesures à prendre en six étapes, notamment l'adoption de réglementations pour imposer des restrictions strictes concernant la quantité d'AGT industriels dans les aliments, les graisses et les huiles. Le Danemark a été le premier pays à prendre de telles mesures, en adoptant en 2003 une loi limitant à 2 % la teneur en AGT industriels (graisses et huiles) dans tous les produits alimentaires. La loi danoise est devenue un modèle pour d'autres pays. En effet, le Brésil, le Canada et les États-Unis d'Amérique ont adopté des réglementations interdisant les huiles partiellement hydrogénées, desquelles proviennent les AGT industriels.

D'ici la fin 2018, 23 pays auront fixé des limites obligatoires concernant les AGT industriels ou auront interdit les huiles partiellement hydrogénées. La force des réglementations ainsi que leur application varient d'un pays à l'autre, mais bon nombre de ces réglementations ont entraîné d'importantes réductions de la consommation. Toutefois, la plupart des politiques menées jusqu'à présent ont été mises en œuvre dans les pays à revenu élevé. L'augmentation du taux de cardiopathies dans les pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire souligne la nécessité d'étendre les stratégies d'élimination au monde entier.

D'autres options politiques moins efficaces comprennent notamment l'étiquetage obligatoire de la teneur en AGT dans les aliments conditionnés, la reformulation volontaire coordonnée des produits et l'interdiction de la vente de produits alimentaires contenant des AGT industriels dans certains lieux (comme les écoles ou les hôpitaux).

AMÉRIQUE DU NORD

D'ici la fin 2018, le **Canada et les États-Unis d'Amérique** auront interdit à l'échelle nationale les huiles partiellement hydrogénées, qui sont la principale source des AGT industriels.

Le Canada et les États-Unis d'Amérique exigent que les AGT soient étiquetés sur les aliments conditionnés.

AMÉRIQUE CENTRALE ET AMÉRIQUE DU SUD

L'Argentine, le Chili, la Colombie et l'Équateur ont fixé des limites correspondant aux meilleures pratiques en ce qui concerne les AGT industriels dans les graisses et les huiles (2 %), qui, au **Chili et en Équateur**, s'appliquent à tous les produits alimentaires.

L'Argentine et la Colombie ont fixé des limites plus souples pour la teneur en AGT dans les aliments (5 % de graisses et d'huiles).

Depuis la déclaration de 2009 d'une « Amérique sans acides gras trans », huit pays d'Amérique du Sud ont adopté l'étiquetage obligatoire. Il s'agit des pays du bloc commercial MERCOSUR (**Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay**) qui ont approuvé de concert l'étiquetage obligatoire en 2006.

Le Brésil a adopté une loi interdisant l'utilisation d'huiles végétales partiellement hydrogénées en 2018, celle-ci entrera en vigueur en 2021.

EUROPE

L'Autriche, le Danemark, la Hongrie, l'Islande et la Norvège ont fixé des limites obligatoires correspondant aux meilleures pratiques concernant les AGT industriels qui s'appliquent à tous les aliments (2 % de graisses/huiles). **La Lettonie, la Slovénie et la Suède** ont approuvé l'application de limites similaires, toutefois elles ne sont pas entrées en vigueur. La loi suisse limite uniquement la teneur en AGT dans les graisses et les huiles.

En janvier 2018, une réglementation technique est entrée en vigueur en **Arménie, au Bélarus, au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Fédération de Russie** (pays de l'Union économique eurasienne) limitant la teneur en AGT à 2 % de la teneur totale en matière grasse.

MOYEN-ORIENT

La République islamique d'Iran a fixé une limite obligatoire de 2 % de teneur en AGT dans les huiles de cuisson et de 5 % dans les graisses/huiles des autres aliments.

L'Arabie Saoudite limite la teneur maximale dans les huiles végétales et les margarines à tartiner à 2 % de la teneur totale en matière grasse, avec une limite de 5 % de la teneur totale en matière grasse pour tous les autres produits alimentaires. Ces limites entreront en vigueur plus tard en 2018.

Bahreïn, Israël, le Koweït et l'Arabie saoudite exigent l'étiquetage des aliments conditionnés.

ASIE

Singapour a fixé des limites obligatoires correspondant aux meilleures pratiques qui s'appliquent à tous les aliments (2 % de graisses/huiles).

En 2017, l'Inde a mis en place une limite obligatoire de 5 % de la teneur en AGT dans les graisses et les huiles uniquement.

L'Inde, les Philippines et la République de Corée exigent l'étiquetage des aliments conditionnés.

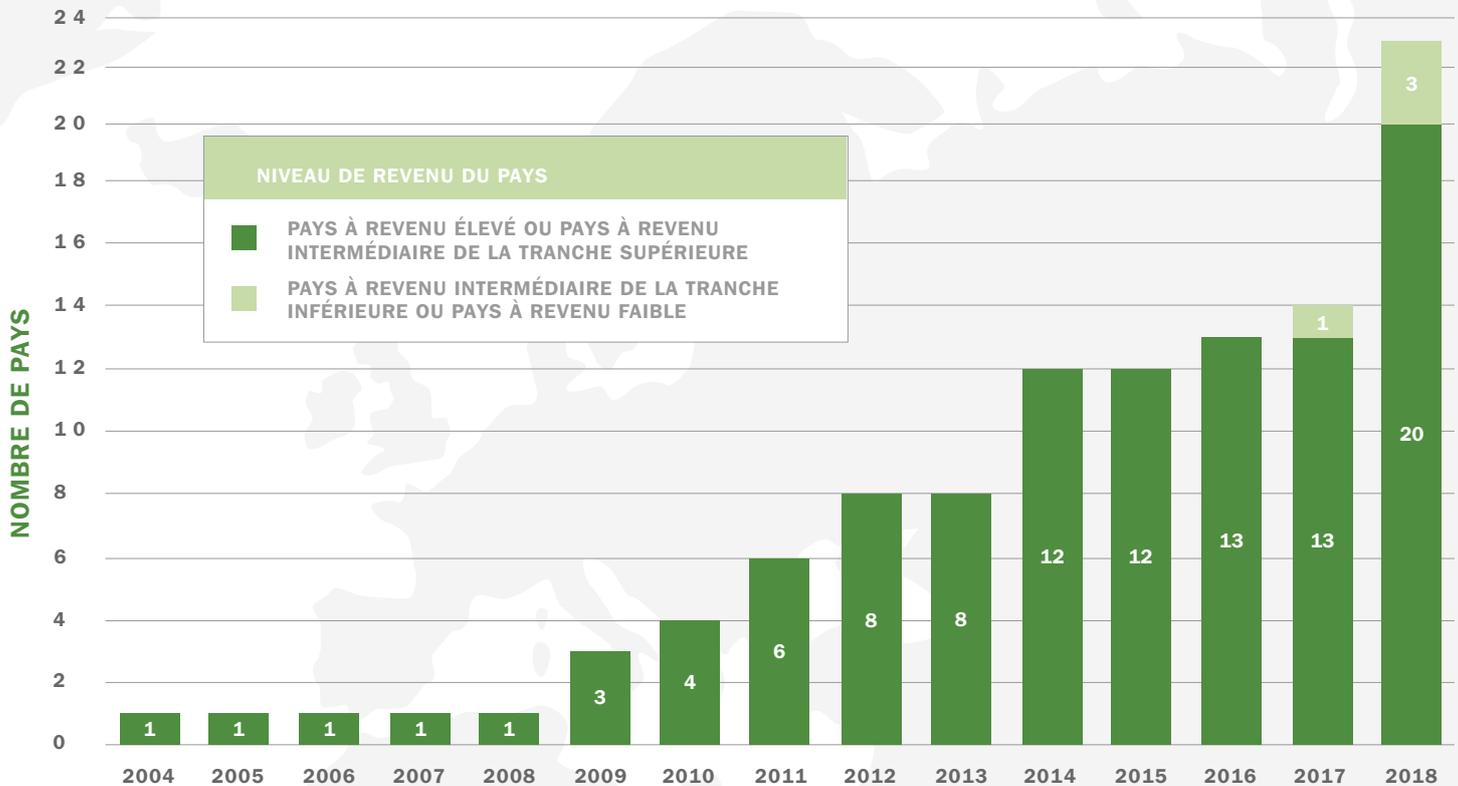
AFRIQUE

L'Afrique du Sud a adopté des limites obligatoires correspondant aux meilleures pratiques concernant la teneur en AGT industriels dans les produits alimentaires, les graisses et les huiles.



NOMBRE TOTAL DE PAYS AYANT IMPOSÉ DES INTERDICTIONS OU DES LIMITES OBLIGATOIRES SUR LES ACIDES GRAS TRANS INDUSTRIELS

(d'ici la fin 2018)



APERÇU DE LA SITUATION DANS LE MONDE INTERDICTIONS OU LIMITES OBLIGATOIRES SUR LES ACIDES GRAS TRANS INDUSTRIELS

LIMITE LA TENEUR EN AGT À 2 % DANS TOUS LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Chili
Danemark
Équateur
Islande
Norvège
Singapour
Afrique du Sud

INTERDICTION À L'ÉCHELLE NATIONALE DES HUILES PARTIELLEMENT HYDROGÉNÉES

Canada*
États-Unis d'Amérique*

LIMITE LA TENEUR EN AGT À 2 % DANS TOUS LES PRODUITS ALIMENTAIRES AVEC TOUTEFOIS DES EXCEPTIONS

Autriche
Hongrie
Lettonie*

LIMITE LA TENEUR EN AGT À 2 % DANS LES HUILES VÉGÉTALES ET LES MARGARINES ET À 5 % DANS TOUS LES AUTRES ALIMENTS

Argentine
Colombie
Iran (République islamique d'Iran)
République de l'Arabie saoudite**

LIMITE LA TENEUR EN AGT À 2 % DANS LES MATIÈRES GRASSES, LES HUILES VÉGÉTALES ET LES MARGARINES

Arménie
Biélorus
Kazakhstan
Kirghizistan
Fédération de Russie
Suisse

LIMITE DE LA TENEUR EN AGT À 5 % DANS LES GRAISSES, LES HUILES ET LES ÉMULSIONS

Inde

*Entrée en vigueur plus tard dans l'année 2018

© OMS 2018. Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO.